

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

H4pan Antibody

numéro de la version: GHS 2.0 remplace la version de: 03.12.2020 (GHS 1)

révision: 17.02.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 identificateur de produit

marque commerciale H4pan Antibody

numéro d'enregistrement (REACH) non pertinent (mélange)

code(s) de produit(s) C15410156

1.2 utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

utilisations identifiées pertinentes

réservé à la recherche, non destiné à des procédures diagnostiques ou thérapeutiques.

1.3 renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Diagenode SA LIEGE SCIENCE PARK Rue du Bois Saint-Jean, 3 4102 Seraing Belgique

téléphone: +32 4 364 20 50 e-mail: info@diagenode.com

1.4 numéro d'appel d'urgence

service d'information d'urgence

+32 4 364 20 50

ce numéro de téléphone est uniquement disponible aux heures de bureau suivantes: lun. au ven. 09:00 à

17:00 h

centre antipoison		
pays	nom	téléphone
France	centre antipoison et de toxicovigilance	01 40 05 48 48

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 classification de la substance ou du mélange

classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

rubrique	classe de danger	catégorie	classe et catégorie de danger	mention de danger
3.45	sensibilisation cutanée	1	Skin Sens. 1	H317
4.1C	dangereux pour le milieu aquatique - danger chronique	2	Aquatic Chronic 2	H411

pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

les principaux effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement un déversement et l'eau d'extinction peuvent causer une pollution des cours d'eau.

2.2 éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

- mention attention

d'avertissement

France: fr page: 1 / 18



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

H4pan Antibody

numéro de la version: GHS 2.0 remplace la version de: 03.12.2020 (GHS 1)

- pictogrammes

GHS07, GHS09



- mentions de danger

H317 peut provoquer une allergie cutanée.

H411 toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- conseils de prudence

P261 éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P273 éviter le rejet dans l'environnement.

P280 porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des

yeux/du visage/une protection auditive/....

P333+P313 en cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P362+P364 enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P391 recueillir le produit répandu.

P501 éliminer le contenu/récipient dans des installations de combustion industrielles.

- composants dangereux pour l'étiquetage proclin 300

2.3 autres dangers

résultats des évaluations PBT et vPvB

ne contient pas une substance PBT/vPvB à une concentration de ⊅ 0,1%.

propriétés perturbant le système endocrinien

nec contient pas un perturbateur endocrinien (EDC) à une concentration de \nearrow 0,1%.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 substances

non pertinent (mélange)

3.2 mélanges

description du mélange

révision: 17.02.2023

Ce produit est composé d'anticorps en solution tampon aqueuse. Il contient 0,05% d'azide de sodium et 0,05% ProClin™ 300 comme conservateur.

nom de la substance	identificateur	%m	classification selon SGH	pictogrammes
proclin 300	No CAS 55965-84-9 No index 613-167-00-5 No d'enreg. REACH 01-2120764691-48-xxxx	0,05	Acute Tox. 3 / H301 Acute Tox. 2 / H310 Acute Tox. 2 / H330 Skin Corr. 1C / H314 Eye Dam. 1 / H318 Skin Sens. 1A / H317 Aquatic Acute 1 / H400 Aquatic Chronic 1 / H410 EUH071	

nom de la substance	Limites de concentrations spéci- fiques	facteurs M	ETA	voie d'exposition
masse de réaction de 5-chlo- ro-2-méthyl-2H-isothiazol-3- one et de 2-méthyl-2H-iso- thiazol-3-one (3:1)		facteur M (ai- guë) = 100 facteur M (chronique) = 100	100 ^{mg} / _{kg} 50 ^{mg} / _{kg} 0,5 ^{mg} / _l /4h 0,05 ^{mg} / _l /4h	oral cutané inhalation: vapeur inhalation: poussières/ brouillard

pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

France: fr page: 2 / 18



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

H4pan Antibody

numéro de la version: GHS 2.0 remplace la version de: 03.12.2020 (GHS 1)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 description des premiers secours

notes générales

ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. éloigner la victime de la zone de danger. tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. en cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. en cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

révision: 17.02.2023

après inhalation

en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. fournir de l'air frais.

après contact cutané

laver abondamment à l'eau et au savon.

après contact oculaire

enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

après ingestion

rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

4.2 principaux symptômes et effets, aigus et différés

jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

4.3 indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 moyens d'extinction

moyens d'extinction appropriés

l'eau pulvérisée, poudre BC, dioxyde de carbone (CO2)

moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau à pleine puissance

5.2 dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

produits de combustion dangereux oxydes azotés (N0x)

5.3 conseils aux pompiers

en cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

France: fr page: 3 / 18

diagendie Innovating Epigenetics Solutions

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

H4pan Antibody

numéro de la version: GHS 2.0 remplace la version de: 03.12.2020 (GHS 1)

révision: 17.02.2023

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

pour les non-secouristes

mettre les personnes à l'abri.

pour les secouristes

porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

6.2 précautions pour la protection de l'environnement

éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé. en cas de déversement dans un cours d'eau ou égout, en informer l'autorité responsable.

6.3 méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

conseils concernant le confinement d'un déversement

couverture des égouts

conseils concernant le nettoyage d'un déversement

essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

méthodes de confinement

utilisation des matériaux adsorbants.

toute autre information concernant les déversements et les dispersions

placer dans un récipient approprié pour l'élimination. aérer la zone touchée.

6.4 référence à d'autres rubriques

produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. équipement de protection individuel: voir rubrique 8. matières incompatibles: voir rubrique 10. considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 précautions à prendre pour une manipulation sans danger

recommandations

- mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

utilisation d'une ventilation locale et générale. utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

lavez les mains après chaque utilisation. ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaly.

7.2 conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

maîtriser les effets

protéger contre l'exposition externe tel(s) que gel

 compatibilités en matière de conditionnement seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par ex. selon ADR).

7.3 utilisation(s) finale(s) particulière(s)

voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

France: fr page: 4 / 18



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

H4pan Antibody

numéro de la version: GHS 2.0 remplace la version de: 03.12.2020 (GHS 1)

révision: 17.02.2023

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 paramètres de contrôle

valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail) cette information n'est pas disponible

DNEL pertinents des composants du mélange							
nom de la substance	No CAS	effet	utilisé dans	durée d'exposition			
proclin 300	55965-84-9	DNEL	0,02 mg/m³	homme, par inhala- tion	travailleur (industriel)	chronique - effets lo- caux	
proclin 300	55965-84-9	DNEL	0,04 mg/m ³	homme, par inhala- tion	travailleur (industriel)	aiguë - effets locaux	

PNEC pertinents des composants du mélange								
nom de la substance	No CAS	No CAS effet seuil d'exposition organ		organisme	milieu de l'envi- ronnement	durée d'exposition		
proclin 300	55965-84-9	PNEC	3,39 ^{µg} / _l	organismes aqua- tiques	eau douce	court terme (cas iso- lé)		
proclin 300	55965-84-9	PNEC	3,39 ^{µg} / _l	organismes aqua- tiques	eau de mer	court terme (cas iso- lé)		
proclin 300	55965-84-9	PNEC	0,23 ^{mg} / _l	organismes aquatiques installation de traitement des eaux usées (STP)		court terme (cas iso- lé)		
proclin 300	55965-84-9	PNEC	0,027 ^{mg} / _{kg}	organismes aqua- tiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas iso- lé)		
proclin 300	55965-84-9	PNEC	0,027 ^{mg} / _{kg}	organismes aqua- tiques	sédiments marins	court terme (cas iso- lé)		
proclin 300	55965-84-9	PNEC	0,01 ^{mg} / _{kg}	organismes ter- restres	sol	court terme (cas iso- lé)		

8.2 contrôles de l'exposition

contrôles techniques appropriés ventilation générale.

mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

protection des yeux/du visage

porter un appareil de protection des yeux/du visage.

protection de la peau

- protection des mains

porter des gants appropriés. un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. en cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

- mesures de protection diverse

faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. se laver les mains soigneusement après manipulation.

France: fr page: 5 / 18



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

H4pan Antibody

numéro de la version: GHS 2.0 remplace la version de: 03.12.2020 (GHS 1)

protection respiratoire

lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

révision: 17.02.2023

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

état physique	liquide
couleur	incolore
odeur	inodore
point de fusion/point de congélation	non déterminé
point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé
inflammabilité	non combustible
limites inférieure et supérieure d'explosion	non déterminé
point d'éclair	non déterminé
température d'auto-inflammabilité	non déterminé
température de décomposition	non pertinent
(valeur de) pH	non déterminé
viscosité cinématique	non déterminé
solubilité(s)	non déterminé

coefficient de partage

pression de vapeur

coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	cette information n'est pas disponible

non déterminé

densité et/ou densité relative

densité	non déterminé
densité de vapeur relative	des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles

France: fr page: 6 / 18



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

H4pan Antibody

numéro de la version: GHS 2.0 remplace la version de: 03.12.2020 (GHS 1)

caractéristiques des particules non pertinent (liquide)

révision: 17.02.2023

9.2 autres informations

informations concernant les classes de danger physique	classes de danger selon SGH (dangers physiques): non pertinent
autres caractéristiques de sécurité	il n'y a aucune information additionnelle

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 réactivité

concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles".

10.2 stabilité chimique

voir en bas "Conditions à éviter".

10.3 possibilité de réactions dangereuses

pas de réactions dangereuses connues.

10.4 conditions à éviter

il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être evitée.

10.5 matières incompatibles

il n'y a aucune information additionnelle.

10.6 produits de décomposition dangereux

les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

procédure de classification

la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)

toxicité aiguë

n'est pas classé comme toxicité aiguë.

corrosion/irritation cutanée

n'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

n'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

sensibilisation respiratoire ou cutanée

peut provoquer une allergie cutanée.

mutagénicité sur cellules germinales

n'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

France: fr page: 7 / 18



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

H4pan Antibody

révision: 17.02.2023

numéro de la version: GHS 2.0 remplace la version de: 03.12.2020 (GHS 1)

cancérogénicité

n'est pas classé comme cancérogène.

toxicité pour la reproduction

n'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

danger en cas d'aspiration

n'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

11.2 Informations sur les autres dangers

il n'y a aucune information additionnelle.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 toxicité

toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

toxicité aquatique (chronique) des composants du mélange nom de la substance No CAS effet valeur espèce durée d'exposition masse de réaction de 5-55965-84-9 LC50 $0.07 \, \text{mg/}_{1}$ poisson 14 d chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) \rightarrow 0,18 ^{mg}/ $_{l}$ masse de réaction de 5-55965-84-9 EC50 invertébrés aquatiques 21 d chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)masse de réaction de 5-55965-84-9 ErC50 45,6 ^{µg}/_l 120 h alque chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)

12.2 persistance et dégradabilité

processus de la dégradabilité des composants du mélange

_ '		·				
nom de la sub- stance	No CAS	processus	vitesse de dé- gradation	temps	méthode	source
masse de réaction de 5-chloro- 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	55965-84-9	formation de di- oxyde de carbone	38,8 %	29 d		ECHA

France: fr page: 8 / 18



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

H4pan Antibody

numéro de la version: GHS 2.0 remplace la version de: 03.12.2020 (GHS 1)

révision: 17.02.2023

12.3 potentiel de bioaccumulation

des données ne sont pas disponibles.

potentiel de bioaccumulation des composants du mélange

nom de la substance	No CAS	FBC	log KOW	DBO5/DCO
masse de réaction de 5-chloro-2-mé- thyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-mé- thyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)		54	7-0,34 - № 0,63 (valeur de pH: 7, 10 °C)	

12.4 mobilité dans le sol

des données ne sont pas disponibles.

12.5 résultats des évaluations PBT et vPvB

conformément aux résultats de son évaluation, cette substance n'est pas une substance PBT ou vPvB. ne contient pas une substance PBT/vPvB à une concentration de \nearrow 0,1%.

12.6 propriétés perturbant le système endocrinien

nec contient pas un perturbateur endocrinien (EDC) à une concentration de ⊅ 0,1%.

12.7 autres effets néfastes

des données ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 méthodes de traitement des déchets

informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

ne pas jeter les résidus à l'égout. éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

traitement des déchets des conteneurs/emballages

il s'agit de déchets dangereux; seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par exemple selon ADR). des emballages complètements vides peuvent être recyclés. manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

remarques

veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID/ADN UN 3082
Code IMDG UN 3082
OACI-IT UN 3082

14.2 désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

Code IMDG ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LI-

QUID, N.O.S.

OACI-IT Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

France: fr page: 9 / 18



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

H4pan Antibody

révision: 17.02.2023 numéro de la version: GHS 2.0 remplace la version de: 03.12.2020 (GHS 1)

nom technique (composants dangereux)	azoture de sodium, masse de réaction de 5-chloro-
	2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-

isothiazol-3-one (3:1)

classe(s) de danger pour le transport 14.3

> 9 ADR/RID/ADN Code IMDG 9 OACI-IT 9

14.4 groupe d'emballage

ADR/RID/ADN Ш Code IMDG Ш OACI-IT Ш

14.5 dangers pour l'environnement dangereux pour le milieu aquatique

matières dangereuses pour l'environnement

azoture de sodium, masse de réaction de 5-chloro-(environnement aquatique) 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-

isothiazol-3-one (3:1)

précautions particulières à prendre par l'utilisateur

les dispositions concernant les marchandises dangereuses (ADR) devront être aussi respectées à l'intérieur de ses installations.

14.7 transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.

Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN) - informations supplémentaires

code de classification M6

étiquette(s) de danger 9. poisson et arbre



dangers pour l'environnement Oui (dangereux pour le milieu aquatique)

274, 335, 375, 601 dispositions spéciales (DS)

quantités exceptées (EQ) E1 5 I quantités limitées (LQ) catégorie de transport (CT) 3 code de restriction en tunnels (CRT) numéro d'identification du danger 90

Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) - informations supplémentaires

polluant marin OUI (dangereux pour le milieu aquatique) (sodium azide)

étiquette(s) de danger 9, poisson et arbre



France: fr page: 10 / 18



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

H4pan Antibody

numéro de la version: GHS 2.0 révision: 17.02.2023 remplace la version de: 03.12.2020 (GHS 1)

dispositions spéciales (DS) 274, 335, 969

quantités exceptées (EQ)E1quantités limitées (LQ)5 LEmSF-A, S-F

catégorie de rangement (stowage category) A

organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR) - informations supplémentaires

dangers pour l'environnement oui (dangereux pour le milieu aquatique)

étiquette(s) de danger 9, poisson et arbre

dispositions spéciales (DS) A97, A158, A197, A215

quantités exceptées (EQ) E1 quantités limitées (LQ) 30 kg

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- 15.2 évaluation de la sécurité chimique

des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

RUBRIQUE 16: Autres informations

indication des modifications (fiche révisée de données de sécurité)

rubrique	inscription ancienne (texte/valeur)	inscription courante (texte/valeur)	perti- nente pour la sécurité
1.1	marque commerciale: H4pan Antibody - ChIP Grade	marque commerciale: H4pan Antibody	oui
1.3	renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: Diagenode SA LIEGE SCIENCE PARK Rue du Bois Saint-Jean, 3 4102 Seraing Belgique téléphone: +32 4 364 20 50	renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: Diagenode SA LIEGE SCIENCE PARK Rue du Bois Saint-Jean, 3 4102 Seraing Belgique téléphone: +32 4 364 20 50 e-mail: info@diagenode.com	oui
2.1		classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP): changement dans la liste (tableau)	oui
2.1		les principaux effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement: un déversement et l'eau d'extinction peuvent causer une pollution des cours d'eau.	oui
2.2		- pictogrammes: changement dans la liste (tableau)	oui

France: fr page: 11 / 18



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

H4pan Antibody

révision: 17.02.2023

numéro de la version: GHS 2.0 remplace la version de: 03.12.2020 (GHS 1)

rubrique inscription ancienne (texte/valeur) inscription courante (texte/valeur) pertinente pour la sécurité 2.2 - mentions de danger: oui changement dans la liste (tableau) 2.2 - conseils de prudence: changement dans la liste (tableau) 2.3 résultats des évaluations PBT et vPvB: résultats des évaluations PBT et vPvB: oui ce mélange ne contient pas de substance évaluée ne contient pas une substance PBT/vPvB à une concentration de <a> 0,1%. comme étant une substance PBT ou vPvB. propriétés perturbant le système endocrinien: 23 nec contient pas un perturbateur endocrinien (EDC) à une concentration de 7 0,1%. mélanges: changement dans la liste (tableau) mélanges: 3.2 oui changement dans la liste (tableau) 6.2 précautions pour la protection de l'environnement: précautions pour la protection de l'environnement: éviter la contamination des égouts, des eaux de suréviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. retenir et éliminer face et des eaux souterraines. retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé. l'eau de lavage contaminé. en cas de déversement dans un cours d'eau ou égout, en informer l'autorité responsable. 7.2 - compatibilités en matière de conditionnement: oui seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par ex. selon ADR). paramètres de contrôle: 8 1 paramètres de contrôle: oui valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail) cette information n'est pas disponible. cette information n'est pas disponible 9.1 aspect oui 9.1 autres paramètres de sécurité 9.1 inflammabilité (solide, gaz): inflammabilité: oui non pertinent, (fluide) non combustible 9.1 taux d'évaporation: oui non déterminé 9.1 température de décomposition: non pertinent 9.1 viscosité cinématique: oui non déterminé 9.1 densité et/ou densité relative oui 9.1 densité de vapeur: oui cette information n'est pas disponible 9.1 viscosité: oui non déterminé 9.1 propriétés explosives: oui aucune 9.1 propriétés comburantes: oui aucune

France: fr page: 12 / 18



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

H4pan Antibody

révision: 17.02.2023

numéro de la version: GHS 2.0 remplace la version de: 03.12.2020 (GHS 1)

rubrique inscription ancienne (texte/valeur) inscription courante (texte/valeur) pertinente pour la sécurité 9.1 caractéristiques des particules: oui non pertinent (liquide) 9.2 autres informations: autres informations il n'y a aucune information additionnelle 9.2 informations concernant les classes de danger phyoui sique: classes de danger selon SGH (dangers physiques): non pertinent 9.2 autres caractéristiques de sécurité: oui il n'y a aucune information additionnelle 11.2 Informations sur les autres dangers: il n'y a aucune information additionnelle. 12.1 toxicité: toxicité: oui n'est pas classé comme dangereux pour le milieu toxique pour les organismes aquatiques, entraîne aquatique. des effets néfastes à long terme. 12.1 toxicité aquatique (chronique) des composants du mélange: changement dans la liste (tableau) 12.2 persistance et dégradabilité persistance et dégradabilité: oui des données ne sont pas disponibles. 12.2 processus de la dégradabilité des composants du mélange: changement dans la liste (tableau) 12.3 potentiel de bioaccumulation des composants du oui mélange: changement dans la liste (tableau) résultats des évaluations PBT et vPvB: 12 5 résultats des évaluations PBT et vPvB: des données ne sont pas disponibles. conformément aux résultats de son évaluation, cette substance n'est pas une substance PBT ou vPvB. ne contient pas une substance PBT/vPvB à une concentration de 7 0,1%. 12.6 autres effets néfastes: propriétés perturbant le système endocrinien: oui nec contient pas un perturbateur endocrinien (EDC) à des données ne sont pas disponibles. une concentration de 7 0,1%. 13 1 traitement des déchets des conteneurs/emballages: traitement des déchets des conteneurs/emballages: des emballages complètements vides peuvent être il s'agit de déchets dangereux; seuls peuvent être recyclés. manipuler des emballages contaminés de utilisés les emballages agréés (par exemple selon ADR). des emballages complètements vides peuvent la même manière que la substance. être recyclés. manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance. 14.1 numéro ONU: numéro ONU ou numéro d'identification non soumis aux règlements sur le transport 14.1 ADR/RID/ADN: oui UN 3082 14 1 Code IMDG: oui UN 3082 14.1 OACI-IT: UN 3082 désignation officielle de transport de l'ONU 14.2 désignation officielle de transport de l'ONU: oui non pertinent

France: fr page: 13 / 18



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

H4pan Antibody

révision: 17.02.2023

numéro de la version: GHS 2.0 remplace la version de: 03.12.2020 (GHS 1)

rubrique inscription ancienne (texte/valeur) inscription courante (texte/valeur) pertinente pour la sécurité 14.2 ADR/RID/ADN: oui MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'EN-VIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. 14.2 Code IMDG: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LI-QUID, N.O.S. 14.2 OACI-IT: oui Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. 14.2 nom technique (composants dangereux): oui azoture de sodium, masse de réaction de 5-chloro-2méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) 14.3 classe(s) de danger pour le transport classe(s) de danger pour le transport: oui pas attribué 14.3 ADR/RID/ADN: oui 9 14.3 Code IMDG: oui 14.3 OACI-IT: oui 14.4 groupe d'emballage: groupe d'emballage pas attribué 14.4 ADR/RID/ADN: oui Ш 14.4 Code IMDG: oui Ш 14.4 OACI-IT: oui Ш dangers pour l'environnement: 14.5 dangers pour l'environnement: oui pas dangereux pour l'environnement selon le règledangereux pour le milieu aquatique ment sur les transports des marchandises dangereuses 14.5 matières dangereuses pour l'environnement (envioui ronnement aquatique): azoture de sodium, masse de réaction de 5-chloro-2méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) 14.6 précautions particulières à prendre par l'utilisateur: précautions particulières à prendre par l'utilisateur: oui les dispositions concernant les marchandises dangeil n'y a aucune information additionnelle. reuses (ADR) devront être aussi respectées à l'intérieur de ses installations. 14.7 transport par route, par rail ou par voies de navigatransport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/ tion intérieures de marchandises dangereuses (ADR/ RID/ADN): RID/ADN) - informations supplémentaires non soumis à l'ADR. non soumis au RID. 1/, 7 accord européen relatif au transport international oui des marchandises dangereuses par voies de naviga tion intérieures (ADN) 14.7 numéro d'identification: oui 9006

France: fr page: 14 / 18



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

H4pan Antibody

révision: 17.02.2023

numéro de la version: GHS 2.0 remplace la version de: 03.12.2020 (GHS 1)

rubrique inscription ancienne (texte/valeur) inscription courante (texte/valeur) pertinente pour la sécurité désignation officielle: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'EN-14.7 oui VIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. 14.7 oui 14.7 nombre de cônes/feux bleus: oui 14.7 code de classification: Μ6 14.7 étiquette(s) de danger: oui 9, poisson et arbre 14.7 étiquette(s) de danger: oui changement dans la liste (tableau) 14.7 dangers pour l'environnement: oui oui (dangereux pour le milieu aquatique) 14.7 dispositions spéciales (DS): oui 274, 335, 375, 601 14.7 quantités exceptées (EQ): oui 14.7 quantités limitées (LQ): oui 5 L 14.7 catégorie de transport (CT): oui 3 14.7 code de restriction en tunnels (CRT): oui 14.7 numéro d'identification du danger: oui 90 14.7 Code maritime international des marchandises dan-Code maritime international des marchandises danoui gereuses (IMDG): gereuses (IMDG) - informations supplémentaires non soumis à l'IMDG. polluant marin: 14.7 oui oui (dangereux pour le milieu aquatique) (sodium azide) 14.7 étiquette(s) de danger: oui 9, poisson et arbre étiquette(s) de danger: 14.7 oui changement dans la liste (tableau) dispositions spéciales (DS): 14.7 oui 274, 335, 969 14.7 quantités exceptées (EQ): oui E1 14.7 quantités limitées (LQ): oui 5 L 14.7 EmS: oui F-A, S-F

France: fr page: 15 / 18



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

H4pan Antibody

révision: 17.02.2023

numéro de la version: GHS 2.0 remplace la version de: 03.12.2020 (GHS 1)

rubrique	inscription ancienne (texte/valeur)	inscription courante (texte/valeur)	perti- nente pour la sécurité
14.7		catégorie de rangement (stowage category): A	oui
14.7	organisation de l'aviation civile internationale (OACI- IATA/DGR): non soumis à l'OACI-IATA.	organisation de l'aviation civile internationale (OACI- IATA/DGR) - informations supplémentaires	oui
14.7		dangers pour l'environnement: oui (dangereux pour le milieu aquatique)	oui
14.7		étiquette(s) de danger: 9, poisson et arbre	oui
14.7		étiquette(s) de danger: changement dans la liste (tableau)	oui
14.7		dispositions spéciales (DS): A97, A158, A197, A215	oui
14.7		quantités exceptées (EQ): E1	oui
14.7		quantités limitées (LQ): 30 kg	oui
16		abréviations et acronymes: changement dans la liste (tableau)	oui
16	principales références bibliographiques et sources de données: Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2015/830/UE.transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).	principales références bibliographiques et sources de données: Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2020/878/UE.transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).	oui
16		liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans la rubrique 2 et 3): changement dans la liste (tableau)	oui

abréviations et acronymes

abr.	description des abréviations utilisées
Acute Tox.	Toxicité aiguë
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation inté- rieures
ADR	Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ADR/RID/ADN	L'accords relatifs au transport international des marchandises dangereuses par route/rail/voie de navigation intérieure (ADR/RID/ADN)
Aquatic Acute	Dangereux pour le milieu aquatique - danger aigu
Aquatic Chronic	Dangereux pour le milieu aquatique – danger chronique

France: fr page: 16 / 18



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

H4pan Antibody

révision: 17.02.2023

numéro de la version: GHS 2.0 remplace la version de: 03.12.2020 (GHS 1)

abr.	description des abréviations utilisées
CAS	Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges
Code IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
DBO	Demande Biochimique en Oxygène
DCO	Demande Chimique en Oxygène
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)
DNEL	Derived No-Effect Level (dose dérivée sans effet)
EC50	Effective Concentration 50 % (Concentration efficace 50 %). La CE50 correspond à la concentration d'une substance testée entraînant 50 % de modifications de la réponse (e50.: sur la croissance) au cours d'une période donnée
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (inventaire européen des substances chi- miques commerciales existantes)
ELINCS	European List of Notified Chemical Substances (liste européenne des substances chimiques notifiées)
EmS	Emergency Schedule (plan d'urgence)
ErC50	≡ CE50: dans cette méthode, la concentration de la substance à étudier qui provoque une réduction de 50 %, soit de la croissance (CE50b), soit du taux de croissance (CE50r) par rapport au témoin
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
Eye Dam.	Causant des lésions oculaires graves
Eye Irrit.	Irritant oculaire
facteur M	Un facteur de multiplication. Il est appliqué à la concentration d'une substance classée comme dangereuse pour le milieu aquatique, toxicité aiguë de la catégorie 1 ou toxicité chronique de la catégorie 1, et qui est utilisé pour obtenir, grâce à la méthode de la somme, la classification d'un mélange dans lequel la substance est présente
FBC	Facteur de bioconcentration
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchan- dises dangereuses pour le transport aérien)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)
LC50	Lethal Concentration 50 % (concentration létale 50 %): la CL50 correspond à la concentration d'une substance testée entraînant une létalité de 50 % au cours d'une période donnée
log KOW	n-Octanol/eau
NLP	No-Longer Polymer (ne figure plus sur la liste des polymères)
No CE	L'inventaire CE (EINECS, ELINCS et NLP) est la source pour le numéro CE comme identifiant des substances dans l'Union européenne
No index	Le numéro index est le code d'identification attribué à la substance à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
OACI-IT	Technical instructions for the safe transport of dangerous goods by air (instructions techniques pour la sécuri- té du transport aérien des marchandises dangereuses)
РВТ	Persistant, Bioaccumulable et Toxique

France: fr page: 17 / 18



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

H4pan Antibody

numéro de la version: GHS 2.0 remplace la version de: 03.12.2020 (GHS 1)

description des abréviations utilisées abr. **PNEC** Predicted No-Effect Concentration (concentration prédite sans effet) **REACH** Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques) RID Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses SGH "Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies Skin Corr. Corrosif pour la peau Skin Irrit. Irritant pour la peau Skin Sens Sensibilisation cutanée vPvB Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

révision: 17.02.2023

principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2020/878/UE.

transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

procédure de classification

propriétés physiques et chimiques: la classification est fondée sur un mélange testé. dangers pour la santé, dangers pour l'environnement: la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans la rubrique 2 et 3)

code	texte
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

clause de non-responsabilité

ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.

France: fr page: 18 / 18